



## Déclaration CE du 11 avril 2018

Tel : 01 55 95 13.34  
Fax : 01 55 95 20 26  
Port : 06 76.69.45.72  
Site : [www.tdf.snt-cgc.org](http://www.tdf.snt-cgc.org)

Montrouge, le 11 avril 2018

Monsieur Le Président,

Le 3 avril a commencé la négociation sur la qualité de vie au travail autour de 6 axes que vous nous proposez :

- Incarner la QVT
- Les espaces de travail
- L'équilibre vie professionnelle/vie personnelle
- La santé au travail
- La Responsabilité sociétale de l'entreprise
- Le bien-être au travail

Nous vous rappelons notre déclaration lors du CE du 12 février dernier au cours de laquelle la CFE-CGC vous a fait part d'un certain nombre d'items qu'elle voulait aussi voir aborder lors de cette négociation :

- La mesure de la charge de travail, qui quand elle est trop forte, entraîne dans certains cas des problèmes de santé tel que le burn-out ou l'épuisement mental ;
- La reconnaissance des efforts fournis qui a également un impact fort sur l'engagement au travail, et donc directement sur la performance de l'entreprise ;
- Un accompagnement par la formation des salariés et des managers pour développer le sens des relations et de l'empathie ;
- Un droit réel à la déconnexion, en favorisant les échanges physiques et en s'abstenant de solliciter les salariés en dehors du temps de travail habituel, sauf pour motif exceptionnel ;
- Une politique RH pro-active, anticipant les problèmes globaux et individuels, afin de trouver des solutions humaines plutôt que de laisser pourrir des situations difficiles.

Nous espérons donc que cette négociation aboutira à des mesures qui auront un réel impact sur la façon dont l'ensemble des salariés ressentent leur implication et leur intégration dans l'entreprise, bien au-delà des simples mesures cosmétiques que vous êtes tenté de proposer.

**Donnez-nous les moyens de vous défendre.**

<http://tdf.snt-cgc.org>